Les rencontres

Vous voulez échanger, partager! Venez nous rejoindre!





PARTAGER - DÉCOUVRIR - ÉCHANGER

JUSTICE SCOlaire :

Réglements de classe &

Sanctions

18 SEPTEMBRE 2019



Justice scolaire: Règlements de classe + Sanctions Rencontre du 18 septembre 2019

Participants:

- Camille BOGDANSKI : coordo REP, collège de NOEUX-LES-MINES
- Hélène DENIS : enseignante CM1, école St Exupéry de NOEUX-LES-MINES, référent Laboratoire d'innovation
- Céline DOYE : enseignante ULIS, école Blin de NOEUX-LES-MINES
- Adeline GIVERT : directrice, enseignante de GS, école Colette de BEUVRY
- Laurence THERON : enseignante de GS-CP, école Prévert de BEUVRY
- Catherine WISNIEWSKI: directrice, enseignante de CM2, école Sand de BEUVRY

Delphine JACOBUS: CPC Béthune 3

Déroulé:

- Accueil / Café / présentations
- Utilisation d'un outil proposé par <u>Objectif DêBAT</u> dans le but de favoriser le partage des expériences entre collègues pour avancer tous ensemble.

Ce moment est un temps court qui permet à un enseignant de présenter sa **démarche pédagogique**.

→ La Pause Partag'équipe : http://monecolesengage.etab.ac-lille.fr/files/2019/08/pause-

partag-equip.pdf

- Quelques apports sur la différence entre punitions et sanctions

1- Le partage :

présentation par Catherine WISNIESKI du travail réalisé au sein de l'école avec ses collègues, les élèves de toutes les classes et les parents.

Présentation de la démarche par le biais du diaporama présenté aux parents d'élèves lors d'une réunion d'information en débit d'année.

Cf template réalisé pour illustrer la démarche dans la rubrique « Tous chercheur » dans le conservatoire : http://conservatoire.etab.ac-lille.fr/category/zone_partage/

Point de départ :

constat lors d'un questionnaire de satisfaction donné aux parents, que les règles de vie de l'école n'étaient pas claires pour les parents.

L'équipe a donc décidé de travailler sur le règlement de l'école en mettant les élèves au cœur de la rédaction de celui-ci.

La priorité a été mise sur les devoirs et non sur les interdictions.

2- Questions de clarification

Pourquoi différencier individuelle et collective?

→ influence positive : le fait de voir les autres avancer peut motiver les autres

A quelle fréquence les parents sont-ils informés ?

chez les CP, le cahier est donné tous les jours chez les CM2, le cahier est donné tous les 2 jours ou une fois par semaine.

Combien de temps cela a mis pour l'élaboration en classe avec les élèves ?

4-5 séances en classe ont été nécessaires pour travailler sur ce règlement

3- Demande d'aide

« Quelles sanctions mettre en place?»

4- Feedback positif

- → travail très réfléchi et bien construit
- → tout est amené pour que l'enfant participe, soit acteur dans la rédaction
- → l'enfant ne recule pas vision positive
- → la journée Waouh !!
- → la récompense collective (château)
- \rightarrow esprit de groupe peut aider chacun à améliorer son comportement : création d'un esprit d'équipe

5- Les propositions

Céline

pas de proposition de solution car même problématique

penser à faire une sanction graduée 2 catégories : « je me mets en danger », « j'ai mis en danger les autres »

La sanction ne pourrait-elle pas être une réparation ? Ou la perte temporaire d'un droit ? Travailler l'empathie pour gérer les sanctions : cf le jeu des 3 figures

Hélène

comment mettre en place les sanctions?

Si on traite cas par cas : c'est risqué.

Attention, il peut y avoir un sentiment d'injustice si la sanction est différente en fonction de la personne.

Proposition de faire une gradation en fonction de catégories :

incivilités : gros mots→ sans gravité mais qui peut déranger les autres	violences
1 incivilité : une croix	1 violence : puni dans une zone restreinte : pas accès à toute la cour de récréation (attention, pas
à la 2ème incivilité : enfant puni 1min au mur	au mur, car l'enfant qui est violent a souvent besoin de de « défouler » et de bouger et courir
à la 3ème incivilité : billet d'incivilité à donner aux parents	pour se calmer)
	à la 2ème violence : billet de violence à faire
	signer aux parents

- Il faut que tous les enseignants soient au clair avec ces décisions.
- le règlement et les sanctions doivent être affichés dans les espaces communs (cour ou couloir)
- la loi c'est la loi et il se passera toujours la même chose.
- quelque soit l'adulte, la sanction doit restée la même
- remarque : plus c'est détaillé, plus ça risque d'être une usine à gaz et cela devient difficile à gérer Cependant, si c'est moins détailler, on risque d'avoir un sentiment d'injustice
- pour la récompense collective :

un petit bémol est présenté : quand un élève tarde à avancer, les autres pourraient mettre la pression vis à vis de celui qui tarde à avancer.

Proposition:

lors des conseils de coopération, garder les billets « félicitations » que celui-ci a reçus. au bout de 5, on obtient un joker et on peut avancer quand même.

- travail sur les émotions : le cerveau et les émotions → vidéo https://www.youtube.com/watch?v=9aONSCU9v w

Camille

- possibilité d'adapter le permis à point du collège 20 points au départ

récupérer un point par semaines

au collège, au bout de 8 points perdus : commission éducative grille de comportement et de travail

suivi d'un adulte

- la CAF subventionne des ateliers sur le bien-être des élèves
- site : class craft : Système de gestion de la motivation : https://www.classcraft.com/fr/
- → gain de pouvoir pour avoir des jokers
- autre logiciel : classe dojo : https://padlet.com/bogdanski camille/dojo

Adeline

- réparation avec les pairs
- Pour la récompense collective : valoriser l'événement vis à vis des autres classes et des parents,

Laurence

- communication avec les parents
- présentation au début d'année uniquement ou revoir les parents par la suite ?

6-Le Bilan

- avoir un compromis entre sanctions détaillées et sanctions générales
- → équilibre à trouver pour que ce soit clair pour tout le monde
- faire un affichage dans la cour pour institutionnaliser les choses
- se définir des rubriques (4 maxi) pour les sanctions
- célébrer et valoriser des récompenses collectives vis à vis des autres classes et des parents

- communiquer envers les parents
- possibilité d'obtenir un joker (en accumulant 3 billets « félicitations ») pour avancer quand même d'une case dans le tableau collectif quand l'élève n'obtient pas de clés et stagne.

Règlements

Quelques ressources sont disponible sur le conservatoire : http://conservatoire.etab.ac-lille.fr/?s=reglement

Sanctions (/s Punitions

Quelques ressources:

- https://apprendreaeduquer.fr/les-reparations-dans-le-processus-educatif/

Pourquoi les réparations remplacent-elles les punitions dans l'éducation bienveillante?

Point sur:

- *les 3 types de réparations* : sanctions réparatrices, la réparation à l'initiative de l'enfant, la réparation de la part des adultes envers les enfants
 - les 3R de la réparation selon la discipline positive :
 - 1- reconnaître sa part de responsabilité
 - 2- réconcilier
 - 3- résoudre
- *les différentes formes de la réparation* : réparation directe et matérielle, la réparation compensatrice, la réparation symbolique
- Sylvain CONNAC : Coopération et climat scolaire

vidéo: https://www.youtube.com/watch?v=h8OMGMaBn_k&list=PLs1m5T3nd3RH82-tzBPfFOe3ewWNYfp94&index=2

Sanction	Punition
 conséquence positive ou négative d'un travail ou d'un comportement : « on sanctionne un comportement. » vise la compréhension de la loi (un apprentissage) on sanctionne un comportement, une erreur. 	 vise l'expiation, le châtiment, l'humiliation, la soumission : « on punit quelqu'un. » sous-entend la souffrance (sévices, privation) on punit quelqu'un, une faute

«La sanction est à l'erreur ce que la punition est à la faute.»

Erreur = source d'informations pour accompagner des apprentissages.

Logique de faute, c'est rédhibitoire. « tu as fait une faute, tant pis pour toi, on passe à autre chose. » On ne se sert pas de cette information pour accompagner un apprentissage par la suite.

Les 4 R de la punitions:

- Rancœur: « ce n'est pas juste, je ne peux pas faire confiance aux adultes. »
- Revanche: « Bon là, c'est eux qui gagnent, mais je les aurai la prochaine fois. »
- *Rébellion*: « Je vais faire exactement l'inverse pour leur montrer qu'ils ne peuvent pas m'obliger à faire ce qu'ils veulent. »
 - Retrait: « La prochaine fois, je ne me ferai pas prendre. »

Baisse de l'estime personnelle : « Je ne vaux rien. »

- Educavox : https://www.educavox.fr/formation/analyse/quelle-est-la-difference-entre-punition-et-sanction

<u>Sanction</u>		
Punition	Sanction	
La dimension répressive qui concrétise le pouvoir	La dimension réparatrice qui est justifiée par des	
du fort (l'adulte) sur le faible (l'enfant).	règles connues par tous (adultes et enfants) et acceptées par avance.	
La punition est l'expression d'un rapport de force dans lequel le dominant (l'adulte) exerce son pouvoir sur le dominé (l'enfant). La punition peut paraître arbitraire car elle dépend du bon vouloir de l'individu en position de supériorité (de son niveau d'agacement ou de fatigue, de sa préférence pour tel enfant avec lequel il sera plus souple, de son rejet de tel autre enfant qui sera systématiquement et sévèrement puni). Les punitions sont souvent vécues comme injustes par les punis car : • elles ne prennent pas appui sur des règles claires et partagées • elles ne s'appliquent pas de la même manière à chacun, • elle peuvent être disproportionnées avec la faute. Par ailleurs, elles sont souvent inefficaces car elles ont tendance à être vécues non seulement comme injustifiées mais aussi comme évitables sur le principe du « pas vu, pas	La sanction peut être définie comme « la conséquence prévue à l'avance d'une infraction ou d'un non respect d'une règle ou d'une loi explicitement formulée et reconnue » (Jean-Pierre Carrier – Docteur en Sciences de l'Education). Les comportements non acceptés considérés comme des infractions ainsi que les sanctions correspondantes sont donc définies au préalable. Les réparations (symboliques – comme une lettre d'excuse ou matérielle – comme la réparation d'un objet cassé ou le nettoyage d'une bêtise) sont connues et adaptées au type et à la gravité de l'infraction. La sanction ne peut pas être vécue comme injuste car elle est accessible à tous et s'applique de la même manière à chacun. C'est là que réside la différence entre punition et sanction.	
	,	

- Quelques éléments tirés d'une brochure : *Choisir une sanction éducative* http://www.guides.be/sites/default/files/ReSeAu-UniFor-Choisir-sanction-pedagogique.pdf

Les règles éducatives

Dans son livre Éduquer c'est aussi punir aux Éditions Labor en 2002, Patrick Traube nous parle des 10 conditions à respecter pour y arriver.

- I. Il faut que la règle existe. Cela semble aller de soi et pourtant, ce qui est évident pour les animateurs ne l'est pas nécessairement pour les animés.
- 2. Il faut que la règle soit connue. La règle doit être connue de ceux à qui elle s'applique comme de ceux qui sont chargés de l'appliquer. Elle s'apprendra tout au long de l'année Guide, devra être souvent répétée et visible dans le local!
- 3. Il faut qu'elle soit claire et non ambigüe. L'expression des règles est un exercice difficile qui exige beaucoup de temps. Une règle formulée de manière positive et concise évitera de nombreuses incompréhensions. «Marche sur le trottoir. » est plus clair que «Ne fais pas le sot sur le bord de la route. »
- 4. Il faut qu'elle soit juste et non arbitraire. Les règles doivent être les mêmes pour tous, et appliquées par tous de la même façon. Cependant, pour qu'une règle reste juste, certaines circonstances (atténuantes ou aggravantes) forcent son adaptation : l'âge, un handicap, etc., le degré de responsabilité dans l'Unité. Tout cela contribue à l'aspect «juste» d'une règle.
- 5. Il faut qu'elle soit **pertinente**. Il est essentiel de réfléchir au bien-fondé d'une règle. Elle se base sur un impératif de protection (sur les plans de la sécurité et de la santé) des membres et du lieu de vie dans le cadre des activités.
- 6. Elle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité. Le bien-fondé d'une règle doit être expliquée dans sa légitimité.

Quelques pistes de réflexion pour une réparation adaptée

Réparation matérielle : quand elle est possible.

- La plus simple, la plus juste, la plus signifiante.
- À dommage important, réparation importante.
- C'est reconnaître à la personne la capacité d'apporter quelque chose de positif.

Réparation compensatrice : quand il est impossible techniquement de réparer le dommage causé.

- Réparation alternative.
- Échange de bons procédés.

Réparation symbolique : quand la transgression ne se situe pas au niveau matériel (Difficile de laver une insulte, un coup!)

- Il est important de laisser le choix de la forme.
- Reconnaissance de la victime.

Et si le coupable ne veut pas de cette réparation symbolique?

- Importance de reconnaître la victime dans son statut de victime.
- Le groupe doit entendre que ce comportement n'est pas admis.

5. Comment savoir si on n'a rien oublié?

Il existe trois axes importants pour avoir une démarche éducative dans la prise de sanction.

• La victime : Reconnue? Réparation? Lien rétabli?

• La règle : Rappel? Sens? Règle améliorée?

• Réaffirmation de soi : Prise de conscience? Sanction juste? Autre comportement?

En oublier un des trois, c'est rendre la démarche éducative incomplète.

Voici un tableau (proposé par Bernard Defrance) qui permet de ne pas bruler les étapes.

Description de la situation	Les faits : qui, quoi, où, quand, comment
Évaluation de la situation	Transgression ou pas?
Description de la règle	Quelle règle transgressée? + hiérarchie des valeurs
Évaluation de la transgression	Gravité (dommages, répétition, intention)?
Description de la procédure	Que se passe-t-il entre le constat et la sanction?
Évaluation de la procédure	Conformité du constat et de l'instruction avec le droit?
Description de la sanction	Quelle est-elle? Par qui a-t-elle été déci- dée? Par qui est-elle appliquée? Quand? Comment?
Évaluation de la sanction	Réparatrice? Prise de conscience? Estime de soi?